



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10/09/2026 À 20H30

Présents :

Mme BERTHIER Fanny, Mme BOUDIGUES Sandrine, M. CHAMPION Jean-Pierre, Mme DEBOFFLES Céline, Mme DELLOUE Alexandra, M. DEVAUX Patrick, M. MABRU Philippe, M. MONTERNIER Pierre-Axel, M. POULAIN Christophe, M. QUILLIEN Alexandre, M. REY Didier, Mme SEIGNEURET Vanessa, M. VANNIER Thomas, Mme VERNUS-PROST Nathalie, Mme VETTER Marlène

Procuration(s) : Néant Absent(s) : Néant Excusé(s) : Néant

Secrétaire de séance : Mme DELLOUE Alexandra Président de séance : M. CHAMPION Jean-Pierre

Puis, selon l'ordre du jour :

1 - Validation du procès-verbal du 16 juillet 2026

Aucune modification n'ayant été demandée, le procès-verbal du 16 juillet 2026 est validé à l'unanimité.

2 - Présentation du projet Mobilité et Sécurisation des déplacements sur Mogneneins

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Nathalie VERNUS-PROST pour la présentation du dossier qui sera joint au présent procès-verbal.

Elle nous explique que le projet mobilité 2027-2032 a comme enjeux de garantir la sécurité des habitants, d'encourager les modes de mobilité actifs et d'assurer le développement du village en rendant plus accessibles ses lieux de vie.

Les objectifs sont la protection des habitants et visiteurs, la sécurisation par l'apaisement de la circulation, le déploiement de parkings, la sensibilisation à la sécurité routière et la valorisation des atouts de la commune.

Trois zones prioritaires ont été définies par la commission :

- les 2 axes départementaux D100 et D933
- l'entrée principale du village sur la RD 933
- le périmètre de la Chapelle de Flurieux

Elle précise qu'il y a un certain nombre de contraintes comme les limites techniques, les moyens budgétaires réduits, un accroissement de la population et en conséquence des déplacements, et également des incivilités.

Les opportunités sont l'existence d'emplacements réservés (PLU) et de nombreux chemins ruraux (alternatives pour les modes doux) mais également une convergence avec la stratégie intercommunale de Mobilité de la Communauté de Communes.

Dans un premier temps un diagnostic préalable va être fait par l'ADIA (Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain) par le biais d'une convention si les membres du conseil le veulent bien. Les différents financements seront également identifiés et essentiels à ce projet.

Elle remercie vivement les membres de sa commission Mme Sandrine BOUDIGUES et M. Patrick DEVAUX pour le travail effectué depuis la création de la commission.

1. Pierre-Axel MONTERNIER rappelle que si l'on veut mettre en place des limitations de tonnage, nous avons les bus scolaires qui passent sur les grands axes.
2. Didier REY lui répond que cela se fera uniquement sur certains chemins et qu'une étude préalable sera faite. Il rappelle qu'un des bus de chez Maisavia avait eu, il y a quelque temps de cela, un accident sur la VC8 (Rue des Marmatières) et qu'une négociation de la Commune avec cette société a permis de réorienter ce bus vers un parcours davantage sécurisé.

Monsieur le Maire intervient en expliquant que dans tous les cas cela sera validé en conseil et que pour les départementales il faudra obligatoirement l'aval du département.

Madame Alexandra DELLOUE indique que la voie bleue est de plus en plus empruntée et que cela peut amener du monde dans le village. Pour cela il est important de sécuriser le passage de la RD933.

Monsieur Patrick DEVAUX évoque la possibilité de faire comme à Genouilleux (mise en place de trottoirs...)

Madame Nathalie VERNUS-PROST explique qu'il y aura certainement une réunion publique.

Les membres du Conseil remercient Mme Nathalie VERNUS-PROST et les membres de sa commission pour la présentation de ce dossier.

3 - Convention avec l'ADIA pour l'établissement d'un programme pluriannuel de mobilité (délibération n°2026-09-01)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que comme évoqué lors de la présentation du projet Mobilité, l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain propose une assistance pour l'établissement d'un programme pluriannuel de Mobilité avec la commune via le biais d'une convention.

Elle aurait pour mission l'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant les prestations suivantes :

- définir les besoins et recenser les contraintes
- étudier la faisabilité voirie espace public
- et assister à la passation de Prestations intellectuelles.

Le coût de cette mission s'élève à 6 720.00 euros HT soit 8 064.00 euros TTC. A savoir que le tarif peut être revu à la hausse ou à la baisse selon les besoins de l'étude.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention proposée par l'ADIA et autorise M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4 - Décision modificative n°3 (délibération n°2026-09-02)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire les ajustements comptables suivants :

En investissement (pour régler la prestation d'Adia) :

2031 (frais d'études) op 187 (mobilité et sécurisation) : + 8 100.00 €

21538 (autres réseaux) op 186 (passage aux leds EP) : - 8 100.00 €

En fonctionnement (pour régler les travaux de curage de fossés) :

60622 (carburants) : - 4 000.00 €

615231 (entretien voirie) : - 1 000.00 €

615232 (entretien réseaux) : + 5 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les écritures ci-dessus énoncées et autorise M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Convention avec VNF (délibération n°2026-09-03)

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Voies Navigables de France a fait parvenir à la commune une convention d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial valable du 01/04/2023 au 31/03/2028.

Cette convention concerne le ponton situé à port de Mure. Ceux-ci nous rappellent que par ses caractéristiques le ponton ne rentre pas dans le cadre des équipements pouvant bénéficier d'une gratuité et est donc soumis à redevance.

Celle-ci est calculée sur la base d'un montant de 356.40 € qui commence à courir à l'entrée en vigueur de la présente convention. Elle est annuelle et indexée chaque année au 1er janvier en fonction de l'évolution de l'indice INSEE servant de référence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la convention proposée par VNF et autorise M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

M. Thomas VANNIER demande si cet emplacement n'est pas sous exploité ?

M. Jean-Pierre CHAMPION lui rappelle qu'il n'y a pas d'électricité donc pour faire des manifestations cela serait compliqué.

Madame Nathalie Vernus-Prost demande si le ponton est assuré.

Monsieur le Maire lui répond que la question sera posée auprès de notre assurance.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6 - Report de la date de mise en place de l'augmentation tarifaire du coworking

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION donne la parole à Monsieur Pierre-Axel MONTERNIER qui rappelle la proposition de modification tarifaire suivante des services de l'espace coworking-multiservices :

- Offre à la journée Open Space : 8 € TTC pour un bureau dans l'espace
- Offre au mois (30 jours glissants) : 40 € TTC pour un bureau dans l'espace
- Offre à la journée – salle de réunion : 45 € TTC pour la privatisation de la salle (8 personnes)
- Offre associations communales : gratuit (réservable uniquement en soirée à partir de 18h)

Il était initialement prévu que les nouveaux tarifs seraient applicables à compter du 1^{er} septembre 2026.

Afin de pouvoir prévenir tous les utilisateurs de cet espace il est demandé de repousser la date de mise en place au 1^{er} octobre 2026

Il rappelle également que les chèques ne seront plus acceptés. Les règlements se feront par CB, virement ou prélèvement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité accepte les nouveaux tarifs proposés pour l'espace coworking-multiservices à compter du 1^{er} octobre 2026 et la modification des modes de paiement et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en relation avec cette affaire.

Vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Modification moyens de paiement de la régie "multi-produits"

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la disparition progressive des chèques (septembre 2027), il faut modifier les modes de règlement acceptés au sein de la régie 'multi-produits' afin d'y ajouter le prélèvement et le virement. Un nouvel arrêtés sera pris en conséquence.

8 - Point sur le projet du Cheval Blanc

Monsieur le Maire donne la parole à Pierre-Axel MONTERNIER qui nous rappelle que les locataires-Gérants du Cheval Blanc demandent à passer d'un bail de location-gérance à un bail commercial.

L'objectif est de présenter le projet et ses enjeux ; Il n'y aura pas de vote ce soir. Préparer une décision éclairée au prochain conseil.

Le Cheval Blanc est exploité depuis 2021 par la SARL AMA, initialement portée par Mme Axelle VABRE et M. Vladimir VAGANAY. La commune reste propriétaire des murs et de la licence IV.

Depuis leur arrivée, l'établissement a progressivement évolué vers un bar-restaurant avec une orientation bistronomique qui a trouvé sa clientèle, y compris au-delà de la commune. Cette évolution permet de maintenir un commerce et un lieu de vie au village, tout en développant une activité qui doit trouver son équilibre économique.

Après cinq années d'exploitation, Mme Axelle FAVRE souhaite franchir une nouvelle étape avec un projet plus ambitieux, réalisé progressivement : adaptation de la cuisine et des espaces de restauration, remise en état et valorisation du four à pain, amélioration des conditions de travail et augmentation de la capacité d'accueil. Elle s'est rapprochée de la Communauté de communes et de la Région afin d'identifier les dispositifs de soutien financier mobilisables. L'arrivée d'un nouveau chef est prévue en octobre. Elle

développe également une activité locale de maraîchage, après formation et obtention de financements, avec notamment l'objectif de faciliter l'approvisionnement du restaurant en produits locaux.

À terme, l'ambition est de diversifier l'offre autour d'un concept d'« auberge 2.0 » : produits locaux, four à pain, valorisation de la cave, événementiel et privatisations, activités complémentaires et synergies possibles avec le coworking.

L'idée n'est donc pas de changer complètement la nature du Cheval Blanc, mais de consolider et développer le service créé depuis 2021, qui a trouvé sa clientèle.

Pour engager ces investissements, Mme Axelle FAVRE nous indique avoir besoin de davantage de visibilité et de sécurité à long terme. C'est là que le modèle actuel de location-gérance atteint une limite.

Aujourd'hui, elle exploite un fonds qui appartient à la commune. Si elle investit personnellement des sommes importantes et qu'elle quitte demain l'établissement, quelle qu'en soit la raison, elle ne peut pas valoriser et revendre le fonds qu'elle aura contribué à développer. Une grande partie de l'investissement peut donc être perdu à son départ.

Le passage au bail commercial et la propriété de son fonds lui permettraient au contraire de construire un actif qu'elle pourra valoriser et éventuellement céder. Elle demande donc de passer à un bail commercial 3-6-9, avec constitution et cession du fonds de commerce.

Nous avons instruit cette demande avec la CCI de l'Ain, la commune de Lantignié et un avis juridique spécialisé.

La commune resterait propriétaire des murs et de la licence IV. L'exploitante deviendrait propriétaire de son fonds et bénéficierait d'un bail commercial. Pour la commune, nous passerions donc de propriétaire du fonds mis en location-gérance à propriétaire-bailleur des locaux commerciaux. Le loyer serait revu pour refléter cette nouvelle situation ; les conditions financières précises restent à arrêter.

Du côté des avantages : cela permettrait au commerce de poursuivre son développement et de réaliser des investissements que la commune n'a pas nécessairement vocation à porter ; les responsabilités seraient davantage clarifiées ; et la commune percevrait un loyer commercial réévalué.

Mais il existe aussi des contreparties et des risques : perte de souplesse pour la commune, droit au renouvellement du locataire et possibilité d'indemnité d'éviction selon les circonstances ; conséquences d'une éventuelle défaillance ou liquidation ; nécessité d'anticiper une future revente du fonds ; et engagement de long terme qui doit être pensé au-delà de l'exploitante actuelle.

C'est pour cela que le futur bail devra protéger précisément les intérêts de la commune : mécanismes en cas de cession du fonds, destination des locaux, garanties financières, répartition des travaux et de l'entretien, maintien de la licence IV dans le patrimoine communal et accès au coworking.

Le bail commercial n'est donc pas une solution sans risque. Il faut déterminer si les bénéfices attendus pour le développement et la pérennité du commerce justifient ces engagements et si ces risques peuvent être suffisamment encadrés.

Aujourd'hui, nous avons un restaurant de qualité, avec une orientation bistronomique, qui a trouvé sa clientèle et souhaite poursuivre son développement. Nous devons aussi entendre que ce positionnement, notamment en termes de prix, ne correspond pas nécessairement aux attentes de tous les habitants.

Nous pouvons souhaiter un établissement plus simple, davantage tourné vers le bar et le service de proximité, avec une offre accessible au plus grand nombre. C'est une orientation parfaitement légitime.

Au fond, la décision ne porte donc pas uniquement sur un changement de contrat. Elle porte aussi sur la philosophie que nous voulons donner à ce lieu et sur le rôle que la commune souhaite conserver dans son fonctionnement.

Nous pouvons poursuivre le développement engagé en donnant davantage d'autonomie et de sécurité à l'exploitante ; ou souhaiter conserver davantage de maîtrise sur le service proposé aux habitants. Les deux orientations sont possibles, mais elles n'ont pas les mêmes conséquences. Si nous souhaitons imposer certaines prestations au nom de l'intérêt communal, nous devons aussi être prêts à assumer les éventuelles conséquences économiques de ces choix.

Si nous retenons le principe du bail commercial, il restera à arrêter le niveau du loyer, les modalités de cession du fonds, les garanties, la répartition des travaux, les conditions d'une éventuelle cession ultérieure et le contenu précis du bail.

Ce soir, l'objectif est surtout que chacun connaisse le projet, comprenne ce que changerait le passage au bail commercial et puisse commencer à se positionner sur l'avenir que nous souhaitons collectivement pour le Cheval Blanc.

Madame Nathalie VERNUS-PROST se demande si ce projet est vraiment pérenne. Va-t-elle pouvoir assumer les 2 activités : maraîchage et restaurant ?

Madame Sandrine BOUDIGUES demande s'il va y avoir une proposition de produit plus accessible.

M. Pierre-Axel MONTERNIER propose de fixer une réunion post-conseil pour pouvoir en débattre.

Jean-Pierre CHAMPION le remercie pour cette présentation.

9 - Compte-rendu des attributions exercées par l'organe délibérant

Monsieur le Maire informe que les devis suivants ont été signés :

- Sté RLD : Abattage d'un érable : 576.38 € TTC
- Décolum : Décorations de Noël : 2787.60 € TTC
- Cottey Frères : Reprise canalisation eaux pluviales rue des Marmatières : 2406.00 € TTC
- PONCET Sarl : Curage fossés + élagage : 5808.00 € TTC

10 - Compte-rendu des autorisations d'urbanisme délivrées

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION laisse la parole à M. Christophe POULAIN qui énumère les dossiers traités depuis le dernier conseil.

N° DOSSIER	DEPOT LE	DEMANDEUR	OBJET	DECISION	DATE
DIA00125226V0014	17/07/2026	TERRANOTA Notaire	Vente CHAINE / DENOY-THILLARDON	Non préemption	20/07/2026
DIA00125226V0015	17/07/2026	Maitre ANGELI Sophie	Vente MONDON/KNEPPERT	Non préemption	21/07/2026
DP00125226V0027	06/07/2026	CORELLINO et MARTIN	Modif ouvertures et toiture	Accordée	07/08/2026
DP00125226V0028	07/07/2026	GOY Frédéric	Création ouvertures	Accordée	31/07/2026
DP00125226V0029	10/08/2026	LAGUIDE Tony	Panneaux photovoltaïques	Accordée avec prescriptions	08/09/2026
CUa00125226V0021	06/08/2026	Maître ANGELI	Vte PILLOU-CARANO/DHENNIN	Accordé	06/08/2026
PC00125226V0006	01/06/2026	PERRIN et COCHET	Maison individuelle	Accordée	27/07/2026
PC00125226V0007	23/06/2026	ROSSETTI et KNEPPERT	Maison individuelle	Accordée	31/07/2026

11 - Rapport des commissions

Commission gestion et valorisation de l'existant

M. Thomas VANNIER informe qu'avec l'aide de Mme Alexandra DELLOUE et M. Alexandre QUILLIEN sa commission a choisi de nouvelles décorations de Noël.

Il travaille toujours sur la mise à jour du règlement du Cimetière.

Concernant l'éclairage public il a été constaté, suite à de nombreux signalements, qu'il y avait un dysfonctionnement au niveau des horloges. La société SERPOLLET en charge de la maintenance devrait pouvoir régler ces problèmes d'ici une quinzaine de jours car ils doivent recevoir les nouvelles horloges.

Un courrier a été fait au propriétaire du camion qui se gare devant l'aire de co-voiturage.

Il s'est rendu à une réunion des correspondants défense pendant laquelle a été évoquée l'état du réseau des correspondants défense qui prend de l'ampleur aux vues de l'actualité mondiale.

Le prochain objectif de sa commission : préparer le budget 2027.

Commission numérique et communication

Mme Marlène VETTER se demande si l'on ne met pas trop d'informations sur les réseaux.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a eu que des bons retours concernant la communication donc pour lui il n'y a pas trop d'informations communiquées sur les différents réseaux.
Mme Céline DEBOFFLES informe que le nombre de vues est toujours en augmentation sur panneau pocket.
Le bulletin devrait être terminé fin septembre.

Commission économie, jeunesse, culture, animations et associations

M. Pierre-Axel MONTERNIER donne la parole à Mme Vanessa SEIGNEURET qui informe les membres du Conseil que pour le vide grenier itinérant il y a 28 inscriptions. Elle a donc établi un circuit pour les visiteurs (papier et QR code). Les exposants sont aussi nombreux au bourg et à Flurieux.

M. Pierre-Axel MONTERNIER reprend la parole et annonce qu'une invitation sera faite aux entreprises et artisans de la commune pour un petit déjeuner le 24 octobre prochain entre 8h30 à 10h30 afin de pouvoir échanger sur divers sujets.

Il rappelle que le feu d'artifice sera bien tiré le 26 septembre prochain à 22h au Paquis.

Il réfléchit également sur la possibilité de faire une offre "séminaire" à l'espace coworking. Cela se fera certainement sous forme de devis. A voir. Par contre il y aura certainement un investissement en matériel à faire sur 2027 (écran, barre son, climatisation....).

Il s'est rendu à CCVSC pour une réunion sur la transition énergétique pendant laquelle il a été question de la gestion de l'eau, la priorisation des projets....

Madame Fanny BERTHIER intervient en expliquant que cela devient vraiment urgent au niveau des écoles de faire installer des climatisations car les enfants ont fait des malaises durant les fortes chaleurs.

Monsieur le Maire répond que le SIVOS est en train d'étudier le sujet.

Concernant la bibliothèque une réflexion est menée sur la réfection extérieure du lieu, une réorganisation intérieure et la liste des manifestations à venir. Voir pour l'installation de tablettes au-dessus des radiateurs et la pose d'une boîte à clefs.

Commission travaux

M. Didier REY rappelle qu'il va falloir s'occuper du problème des eaux pluviales vers l'entrée de la salle des fêtes.

Il fait des demandes de devis pour :

- la réfection de certains chemins qu'utilisent les agriculteurs.
- l'achat de filet de basket avec anti-vol pour le citypark
- un banc et une table pour la Croix Goyet
- le curage du fossé le long de la RD933 (2ème devis en attente)
- la remise en état de la VC35

Il informe que les lots de bois se sont bien vendus et qu'il n'en reste plus que deux.

Il a eu rendez-vous avec un administré pour un problème de canalisation d'eau potable qui fuit. Celui-ci doit contacter la SAUR.

Un rendez-vous a eu lieu avec Saône élagage pour de nouveaux travaux d'élagage sur la commune.

Une formation a été proposée aux employés qui n'ont pas souhaité donner suite.

Il laisse alors la parole à M. Philippe MABRU qui informe les membres de conseil que :

- des incivilités ont été constatées près des bacs de tri,
- des déchets ont été retrouvés dans les poubelles du cimetière,
- les chaises que l'on loue sont en mauvais état. Faire un tri et voir combien il en reste,
- une combinaison a été achetée pour le traitement des nids de guêpes,
- pour 2027 un devis pour l'acquisition de bornes d'hygiène canine va être demandé.

Il demande également si à la place des barrières qui servent au marché il ne serait pas plus judicieux de poser un panneau.

M. Jean-Pierre CHAMPION lui répond que ce n'est pas sûr que les automobilistes respectent bien les interdictions s'il y a simplement un panneau.

12 - Questions diverses

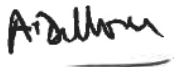
Monsieur le Maire informe le conseil que concernant le dossier d'extinction des cloches celui-ci est entre les mains de notre avocat. Celui-ci l'étudie pour préparer une réponse. Pour l'instant tant que le dossier est en jugement plus rien ne peut être fait.

Monsieur Patrick DEVAUX explique qu'il s'est rendu au cimetière de Châtillon sur Chalaronne et que les tombes des anciens combattants ont été très bien refaites par l'association Souvenir Français. Il serait intéressant de voir avec cette association si elle peut intervenir dans notre cimetière pour voir ce qu'il serait possible de faire.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées au 20/10, 19/11 et 15/12.

Fin de la séance à 00h35.

Secrétaire de séance
Mme DELLOUE Alexandra



Le Maire
M. CHAMPION Jean-Pierre

